

NOTICE DESCRIPTIVE COMPLÉMENTAIRE DU VÉHICULE

CAMION CITERNE POUR FEUX DE FORETS

TYPE : CCFM sur M 210 - 12 4X4 SP (avec pompe entraînée ou groupe motopompe)

Marque : RENAULT Type : 40BCA2-Version 30 Genre : V.A.S.P.	Carrosserie : Incendie P.T.A.C. : 12.000 kg
---	--

Constructeur : CAMIVA - 689, Av. de Chambéry - 73231 SAINT-ALBAN-LEYSSE CEDEX

0 — GENERALITÉS

Châssis cabine : RENAULT
 Type : 40BCA2-Version 30
 Réceptionné suivant procès verbal des Mines enregistré sous le(s) numéro(s) : RT 8046 du 3 Octobre 1996.

1 — CONSTITUTION GENERALE

Inchangée par rapport au véhicule de base

2 — POIDS ET DIMENSIONS

2.7.	Empattement	3,050 m
2.8.	Poids à vide du véhicule en ordre de marche	
2.8.0.	Total	de 6.410 à 7.620 kg
2.8.1.	Sur essieu 1	de 3.520 à 4.210 kg
2.8.2.	Sur essieu 2	de 2.890 à 3.410 kg
2.9.	Porte à faux AV :	1,300 m
2.9.1.	avec treuil hydraulique	1,655 m
2.9.2.	avec treuil électrique	1,620 m
2.10.	Porte à faux AR :	
2.10.2.	Avec ferrures & accessoires	1,515 m
2.11.	Longueur hors-tout	de 5,761 à 5,965 m
2.11.1.	avec treuil hydraulique	de 6,116 à 6,320 m
2.11.2.	avec treuil électrique	de 6,081 à 6,285 m
2.12.	Largeur hors-tout	2,430 m

3 — MOTEUR

- 4 — TRANSMISSION
- 5 — SUSPENSION
- 6 — DIRECTION
- 7 — FREINAGE

} Inchangé
par rapport
au véhicule
de base

8 — CARROSSERIES

- 8.1. Carrosserie châssis-cabine :
 Cabine : de 2 portes - 3 places, à 4 portes - 4 places.
AMENAGEMENT DU CHASSIS-CABINE
- 8.1. Carrosserie équipement :
 — Ensemble citerne + coffres latéraux, monobloc, articulé sur le châssis.
 — Plateforme AR solidaire du châssis recevant l'ensemble hydraulique et le dévidoir tournant
- Citerne eau :**
 — en acier doux ou inox, ou résine armée.
 — capacité suivant cahier des charges et dans la limite du PTAC du type du châssis.
- Pompe incendie centrifuge :**
 — Entraînée par le moteur du véhicule à partir d'une prise de mouvement sur boîte de vitesses. (version pompe).
 — Sur groupe motopompe type 750-10 (version MP).
- Dévidoirs :**
 1 dévidoir tournant de premier secours.
- OPTIONS DIVERSES :**
 — 2^e dévidoir de premier secours.
 — Groupe motopompe HP supplémentaire
 — Arceau de protection de cabine
 — Potence pour manutention roue de secours
 — Coffre supplémentaire sur citerne
 — etc...
- 8.2. **Matériaux constitutifs :**
 Tôle et profils acier soudés - Aluminium - Résine armée fibre de verre.
- 8.9. **Dispositif de protection latérale :**
 Bénéficiaire de l'article 10.8 de l'arrêté du 19.12.1958 du fait de l'incompatibilité avec l'utilisation du véhicule en TOUT TERRAIN.
 Si montage en OPTION, conforme à l'article 10.7 de l'arrêté précité.
- 8.10. **Dispositif de protection contre l'encastrement arrière :**
 Incompatible avec l'utilisation du véhicule en TOUT TERRAIN, bénéficiaire de l'article 10.3 de l'arrêté du 19.12.1958.
- 8.11. **Dispositif anti-projections :**
 Véhicule dispensé du fait de son utilisation.

9 — ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1. à 9.6. Identique au véhicule de base.
- 9.7. **Eclairage plaque d'immatriculation :** 1 feu indépendant.
- 9.9. **Dispositifs réfléchissants :**
 9.9.1. Arrière : 2 au véhicule de base.
 9.9.2. Latéraux : 2 de chaque côté.
 9.9.3. Avant : véhicule de base.
- 9.9. **Feux de détresse :** véhicule de base.
- 9.10. **Feux marche AR :** véhicule de base.
- 9.11. **Feux de brouillard :**
 9.11.1. Arrière : véhicule de base.
 9.11.2. Avant : 2 en option.
- 9.12. **Feux d'encastrement :**
 9.12.1. Avant : véhicule de base.
 9.12.2. Arrière : 2 feux latéraux.
- 9.13. **Dispositifs de signalisation complémentaire arrière :** sans objet.
- 9.14. **Feux spéciaux :**
 — 1 feu tournant à éclats derrière cabine.
 — 1 feu tournant à éclats AR en OPTION.
 — 1 projecteur orientable intérieur cabine en OPTION.
 — 1 projecteur de travail AR.

10 — DIVERS

- 10.1. **Accessoires :** Identiques au véhicule de base et complétés par :
 10.1.4. Avertisseurs sonores :
 10.1.4.1. Trompe électrique 2 tons normalisée
 option : avertisseur électronique
- 10.2. **Marque d'identité :** identique au véhicule de base
 Le véhicule CAMIVA est identifié par la plaque du châssis RENAULT.

11 — VISITES TECHNIQUES :

Identiques au véhicule de base

PROCES-VERBAL DE RECEPTION COMPLÉMENTAIRE

Il résulte des constatations effectuées le 6 avril 1998 à la demande de la Société CAMIVA que le véhicule n° VF640BCA00000312 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'un aménagement de carrosserie incendie réalisé sur le véhicule :

— Marque : RENAULT
 — Type : 40BCA2
 — Version : 30
 satisfait aux dispositions des articles R54 à R62, R69 à R91, R93 à R97 et R104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

La notice descriptive complémentaire et le présent procès verbal ne peuvent être produits seuls à l'appui d'une déclaration de mise en circulation du véhicule. Ils doivent être accompagnés du procès verbal de réception et du certificat de conformité du châssis RENAULT, type 40BCA2.

Chambéry, le 4 mai 1998
 Le Technicien Supérieur
 de l'Industrie et des Mines
 B. CHAPUIS

Vu, approuvé et enregistré sous le n° RT 8758
 Lyon, le 4 mai 1998
 Pour le Directeur,
 l'Ingénieur de l'Industrie et des Mines
 D. MONTES

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Je soussigné, représentant dûment

accrédité de CAMIVA, Constructeur, certifie :

- a) **que le véhicule :**
- | | | |
|--|-------------|------|
| 1. Genre | V.A.S.P. | |
| 2. Marque | RENAULT | |
| 3. Type - Version | 40BCA2-30 | |
| 4. Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série VF640BCA000 | 000446 | * |
| 5. Carrosserie | INCENDIE | |
| 6. Source d'énergie | GAZOLE | |
| 7. Puissance administrative | 17 CV | |
| 8. Nombre de places assises (y compris le conducteur) | 4 | |
| 9. Dimensions : | | |
| Largeur | 2,430 m | |
| Longueur | 6,314 | |
| Surface | 40,34 | |
| 10. Poids total autorisé en charge | 12.000 kg | |
| 11. Poids à vide en ordre de marche | 7630 | * kg |
| 12. Poids total roulant autorisé | 15.500 kg | |
| 13. Charge utile | * kg | |
| 14. Niveau sonore de référence | 84. dBA | |
| 15. Régime de rotation du moteur correspondant | 1875 tr/min | |

* à compléter en fonction de l'équipement.

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype ci-dessus a fait l'objet et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire.

b) **Que ce véhicule sort de nos Usines (magasins) le 12.11.98**
 pour être livré à *DDsis de la Savoie*

Fait à **SAINTE-ALBAN-LEYSSE** le 27.10.98

CAMIVA
 S.A. au Capital de 12.263.400 F.
 73231 SAINT-ALBAN-LEYSSE CEDEX
 ☎ 04 79 75 66 66
 ☎ Fax 04 79 70 54 40
 ☎ Téléx 320 934

NOTA : toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R54 à R62 et R69 à R85, R87 à R97, R103, R104 et R104-1 du code de la route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :
 — d'une déclaration à la Préfecture ;
 — le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service des Mines.

Le présent certificat ne peut être produit seul à l'appui d'une demande de mise en circulation, le procès-verbal de réception du châssis doit l'accompagner.